

COMMUNE D'AINGERAY



COMPTE RENDU REUNION DU CCAS Samedi 09 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 3
Nombre de membres votants : 3
Suffrages exprimés : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf mars à dix heures et trente minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Aingeray se sont réunis à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de M. FONTAINE André. Convocation adressée le 29 février 2024.

Etaient présent(e)s : FONTAINE André ; Mme FRAULOB Odile ; Mme RAGON Jacqueline
Mme TRESORIER Marie-José

Etaient excusé (e) s : Mme CORDARY Caroline ; Mme GREINER Roselyne

Etaient absent(e/s) : Mme JEZEQUEL Valérie, Mme RONVAL Alexandra, Mme THOUVENOT Nathalie

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : **Mme FRAULOB Odile** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

1. Repas des aînés
2. Colis des aînés
3. Divers

La séance est ouverte à 10h30.

Mme FRAULOB informe les membres du CCAS que deux personnes du Conseil Municipal ont démissionné. De ce fait, Mme DEMARQUE et M. MORET ne font plus partis du CCAS.

1- Repas des aînés

Comme annoncé dans le dernier conseil du CCAS, afin de répartir les manifestations au long de l'année, il serait judicieux de proposer le repas des aînés au printemps et de garder le goûter et la remise des colis en fin d'année.

Après les retours positifs des années passées, les membres du CCAS souhaitent conserver le lieu du restaurant à savoir le domaine du val fleuri à Liverdun.

Des propositions de dates et menus ont été demandées au restaurant. Après plusieurs échanges la date du 10 avril 2024 a été retenue.

Le menu serait le suivant :

Entrée : Quenelle de brochet sauce crevettes

Plat : Rôti de porc gratinée au Munster

Dessert : Parfait glacé mirabelle – coulis de quetsches.

Les invitations seront prochainement distribuées aux bénéficiaires.

- **Eligibles au repas des aînés :**

Personnes inscrites sur la liste électorale, résidant à AINGERAY, de 65 ans et plus.

(Ex : pour 2024, les bénéficiaires seront les personnes nées à compter du 01/01/1959)

2- Colis des aînés

Comme fut annoncé lors du dernier conseil CCAS, le SCEA Haras de la Haye de Saizerais qui fournissait depuis quelques années les colis des aînés, a cessé son activité fin 2023.

Chaque membre du CCAS réfléchira vers quelle orientation se diriger pour les nouveaux colis qui seront proposés : Confection par les membres du CCAS ? prospection vers produits locaux ?)

- **Bénéficiaires des colis :**
- Être inscrit sur la liste électorale
- Avoir 70 ans au cours de l'année (ex ; pour 2024, les bénéficiaires doivent être nés à compter du 01/01/1954)
- Résider dans la commune.
- Les personnes ayant quitté leur domicile lors de la distribution des colis ne seront plus éligibles l'année suivante.

3- Divers

- Atelier de convivialité « jeux de société » en cours de réflexion.
- L'atelier couture/tricot du mardi après-midi, plait beaucoup. Il a lieu chaque semaine maintenant dans la salle polyvalente à côté de la mairie. Les personnes intéressées peuvent toujours rejoindre le groupe.
- Les RDV marche ont lieu chaque lundi à 14h00 et mercredi à 09h00.

FIN DE SEANCE : 11h30

Le Maire,
André FONTAINE

